

n° - 005950-02

mars 2014

Accompagnement du maître d'ouvrage du stockage souterrain de déchets industriels aménagé dans les anciennes mines de potasse d'Alsace dans la concertation qu'il doit mener dans la perspective de la fermeture du site Stocamine

Bilan de la concertation et propositions



CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n° : 005950-02

**Accompagnement du maître d'ouvrage du
stockage souterrain de déchets industriels
aménagé dans les anciennes mines de potasse
d'Alsace dans la concertation qu'il doit mener
dans la perspective de la fermeture du site
Stocamine**

Bilan de la concertation et propositions

établi par

Alain Dorison

Ingénieur général des mines

mars 2014

Fiche qualité

La mission du CGEDD qui a donné lieu à la rédaction du présent rapport a été conduite conformément au dispositif qualité du Conseil⁽¹⁾.

Rapport CGEDD n° 005950-02

Date du rapport : mars 2014

Titre : Accompagnement du maître d'ouvrage du stockage souterrain de déchets industriels aménagé dans les anciennes mines de potasse d'Alsace dans la concertation qu'il doit mener dans la perspective de la fermeture du site Stocamine

Sous-titre du rapport : Bilan de la concertation et propositions

Commanditaire(s) : DGEC - DGPR

Date de la commande :
18 octobre 2013

Auteur(e)s du rapport (CGEDD) : Alain Dorison

Coordonnateur(trice) :

Superviseuse) : Marie-Line Meaux

Relecteur(trice) :

Nombre de pages du rapport (sans les annexes) : 13

(1) Guide méthodologique s'appliquant aux missions confiées au CGEDD

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/007204-02_guide_methodologique_cgedd_2012_05_04_cle2e6cae.pdf

Le rapporteur atteste que son impartialité n'a pas été mise en cause par des intérêts particuliers ou par des éléments de ses activités passées ou présentes.

Sommaire

Résumé	2
Introduction.....	3
1. Historique.....	4
2. Un contexte profondément dégradé.....	6
3. La problématique environnementale.....	8
4. La concertation.....	9
4.1. bilan quantitatif :	9
4.2. bilan qualitatif.....	10
5. Les critères de décision.....	13
6. Propositions.....	14
Conclusion.....	15
Annexes.....	16
1. Lettre de mission.....	17
2. Lettre de Monsieur Dubel.....	19
3. Document de concertation envoyé au public.....	22
4. Liste des cahiers d'acteurs.....	30
5. Article des « Dernières Nouvelles d'Alsace » du 23 février 2014.....	31
6. Liste des personnes rencontrées.....	32

Résumé

En 1997, les Mines de potasse d'Alsace, entreprise contrôlée par l'État, ont créé, dans les couches de sel du bassin potassique alsacien, à 550 m de profondeur, un stockage souterrain de déchets très dangereux (classe « 0 ») exploité par la société Stocamine, qu'elles contrôlaient.

En 2002, un incendie s'est déclaré dans ce stockage en raison de l'admission de déchets pollués en violation délibérée de l'arrêté préfectoral réglementant le stockage. Cet incident a entraîné l'arrêt des activités de Stocamine en 2003. Ce n'est qu'en 2012 que, sur la base d'études réalisées entre-temps par Stocamine, ainsi que des rapports du Conseil général des Mines et d'un comité de pilotage scientifique, qu'une décision a été prise par les Ministres chargés de l'Environnement et du Redressement productif sur l'avenir du site : fermeture après déstockage des déchets les plus dangereux (ceux contenant du mercure) les plus facilement accessibles, représentant 56 % du mercure stocké (scénario n°1), et mise en place d'un confinement adapté des déchets restant au fond. Ce scénario a commencé à être mis en œuvre, il n'est pas incompatible avec un déstockage plus important.

Compte tenu de l'émotion suscitée par cette affaire au niveau local, les Ministres ont décidé l'ouverture d'une large concertation sur 5 scénarios de déstockage, sous l'égide de la Commission nationale du débat public qui a désigné à cet effet un garant. Le CGEDD a été chargé de suivre cette concertation et de faire des propositions quant à la solution à retenir.

Menée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, la concertation s'est tenue dans des conditions acceptables, mais dans un contexte très dégradé : déception économique due à l'arrêt des activités de Stocamine, suspicions nées de l'incendie de 2002, longue inaction de l'État, sortie du groupe Séché du capital de Stocamine, malentendu sur la « réversibilité » promise pour le stockage, et perte de confiance dans l'expertise technique. Toutefois, les initiatives prises depuis fin 2012 ont été perçues positivement.

La concertation a montré une attente très majoritaire de la population et des élus pour un déstockage maximal, voire total, des déchets, pour des raisons liées tant à la protection de la nappe phréatique d'Alsace qu'à une demande globale de respect des engagements pris par l'État lors de la création du stockage.

Eu égard à cette attente, à l'impératif de préservation de la nappe phréatique (assurée dans tous les scénarios), et à la nécessité de réserver les financements publics importants nécessaires (de l'ordre de 100 M€) à des opérations présentant un réel intérêt environnemental, le présent rapport propose de retenir le scénario n°2 (déstockage de 93 % du mercure et confinement au fond des déchets restant), sous réserve du respect strict des règles de sécurité et de conditions de travail qui devront s'appliquer à ces travaux très dangereux. Il préconise également de mener ce déstockage dans les meilleures conditions de transparence vis-à-vis des acteurs locaux.

Introduction

Par lettre en date du 18 octobre 2013, le directeur général de l'Énergie et du climat et la Directrice générale de la prévention des risques ont, par délégation du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, confié au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) le soin d'accompagner l'entreprise Stocamine dans la conduite de la concertation relative à la fermeture du stockage de déchets qu'elle exploite à Wittelsheim (Haut-Rhin) et d'en suivre activement le déroulement pour éclairer l'État (voir annexe 1). J'ai été désigné par le vice-président du CGEDD, par note en date du 24 octobre 2013, pour effectuer cette mission.

A cet effet, conformément aux instructions reçues, j'ai accompagné l'entreprise dans l'organisation de la concertation, assisté à toutes les réunions publiques ou techniques auxquelles elle a donné lieu, et rencontré les principaux acteurs locaux (élus, associations, syndicats...) de ce dossier.

Une réunion tenue le 31 janvier 2013 a permis de rendre compte oralement à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du déroulement de la concertation et de premières observations et ébauches de propositions.

Cette mission a été supervisée par Mme Marie-Line Meaux, Présidente de la 4^e section du CGEDD.

1. Historique

A la fin des années 1980, les Mines de potasse d'Alsace (MDPA) ont élaboré un projet de stockage, dans les couches de sel du bassin potassique alsacien, de déchets dangereux (classe 1) et très dangereux (classe 0), sur le modèle de stockages existant en Allemagne (Herfa-Neurode, Sondershausen...). Ce projet s'inscrivait à la fois dans le cadre de la mise en place de la politique nationale des déchets, ainsi que dans une perspective de reconversion économique dès lors que la fin de l'exploitation de la potasse se profilait à l'horizon.

Un premier projet, élaboré en 1991, dut être revu à la lumière de la nouvelle loi sur les déchets intervenue en 1996 ; il aboutit finalement à l'autorisation d'un stockage par arrêté préfectoral du 3 février 1997. Ce stockage, composé de « blocs » formés par des galeries se recoupant à angle droit, se situe dans la couche de sel à 550 m environ de profondeur ; il ne se situe pas dans les zones d'exploitation de la potasse, mais bénéficie de leurs infrastructures d'accès (puits de mine). La capacité autorisée est de 320 000 tonnes, le flux annuel prévu étant de 40 000 tonnes.

Le stockage était exploité par la société Stocamine, initialement contrôlée par tiers par l'Entreprise minière et chimique (EMC, maison mère des MDPAs), les MDPAs et Trédi, autre filiale de l'EMC spécialisée dans le traitement des déchets, rachetée plus tard par le groupe Séché. A la suite de la sortie de ce dernier du capital, Stocamine est devenue une filiale des MDPAs, qui leur a été finalement intégrée au 1^{er} janvier 2014. Les MDPAs se chargeaient de l'entretien des galeries et voies d'accès et louaient des espaces de stockage à Stocamine.

Le 10 septembre 2002, à la suite de l'acceptation de déchets amiantés pollués (et donc manifestement non conformes aux règles fixées par l'arrêté préfectoral) en provenance d'un chantier de démolition, un incendie s'est déclaré dans le bloc 15 du stockage. Spectaculaire car rejetant de la fumée à l'extérieur, l'incendie a intoxiqué 76 personnes. Le directeur de Stocamine à l'époque, qui avait donné l'ordre de stocker les déchets nonobstant l'opposition du personnel et durant les congés du responsable d'exploitation, a été condamné par la justice. Il a depuis quitté l'entreprise.

A la suite de l'incendie, l'abandon des activités de stockage a été décidé en septembre 2003. Stocamine assure depuis cette date la surveillance des installations, les travaux miniers d'entretien des galeries étant réalisés par une société polonaise, Kopex. De toute façon, il était apparu que l'exploitation du stockage ne serait pas rentable.

S'est donc posée la question du devenir du stockage. En août 2008, le Ministre de l'Environnement et du Développement durable a chargé le Conseil général des Mines d'une mission visant à expertiser les deux solutions possibles (confinement des déchets au fond ou déstockage), à analyser leurs avantages et inconvénients et à proposer des modalités pour le débat public. Le rapport (2008/15/CGM/SG), établi par MM. Caffet et Sauvalle en juin 2010, conclut que la solution à rechercher est en réalité intermédiaire entre confinement et déstockage, et propose que le débat se situe au niveau local.

Pendant ce temps, de nombreuses études ont été réalisées à l'initiative de Stocamine quant à la fermeture du stockage. Un comité de pilotage mis en place par le Préfet du Haut-Rhin, présidé par M. Pierre Berest, a pris position sur ces études par un rapport de juillet 2011.

Sur la base de ce rapport, les Ministres de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie d'une part, du Redressement productif d'autre part, ont demandé aux MDPA, par lettre en date du 14 décembre 2012, de mettre en œuvre un scénario de retrait préalable de déchets mercuriels et arséniés correspondant à la majorité (56%) du tonnage de mercure contenu dans le stockage, et de confinement au fond du reste des déchets. Un dossier de fermeture en ce sens a été remis au Préfet du Haut-Rhin le 24 juin 2013.

Entre-temps, par lettre en date du 30 mai 2013, les Ministres ont souhaité, au vu des inquiétudes et incompréhensions qui se sont manifestées au niveau local, qu'une nouvelle concertation puisse être menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), en précisant le 15 juillet 2013 les scénarios à présenter à cette concertation, qui a été conduite du 15 novembre 2013 au 15 février 2014.

Stocamine a pour sa part commencé à mettre en œuvre, conformément aux directives des Ministres, le scénario n° 1 ; les appels d'offres ont été lancés, et les entreprises retenues (l'entreprise allemande SAAR *Montan* pour le déstockage des colis). Les premiers colis de déchets devraient ressortir en avril 2014. La réalisation de ce scénario n'empêche pas la mise en œuvre d'un déstockage plus poussé.

Le collectif Déstocamine, qui regroupe 8 associations et des syndicats ouvriers (CFDT, CFTC, CGT) s'est donné pour mission de « *sensibiliser la population du bassin potassique, et même au-delà, pour obtenir le retrait des 44 000 tonnes de déchets enfouis en fond de mine à Wittelsheim par la société Stocamine* » (voir leur site internet <http://destocamine.jimdo.com/>). Très actif, il a été un des acteurs principaux de la concertation.

2. Un contexte profondément dégradé

Les décisions qui seront à prendre pour la fermeture de Stocamine le sont dans un contexte profondément dégradé pour de nombreuses raisons.

- la déception économique

Le projet Stocamine représentait, à l'époque où il a été lancé, un élément d'espoir, certes partiel et moyennement enthousiasmant pour certains, de reconversion économique du bassin, d'autant plus qu'il devait s'accompagner du développement d'une zone de technologie consacrée à l'environnement. L'arrêt de l'activité a sonné le glas de ces espérances. Par ailleurs, la fin de l'exploitation a coïncidé avec celle des Mines de potasse d'Alsace.

- l'incendie de 2002

Cet incendie, survenu à la suite d'un manquement délibéré aux obligations réglementaires de l'exploitant, a ruiné toute confiance dans l'entreprise Stocamine et semé la suspicion quant à la composition réelle des colis de déchets stockés, et en particulier des déchets amiantés.

- une longue inaction

Pendant presque 10 ans, aucune décision n'a été prise quant à l'avenir des déchets stockés. Outre un sentiment d'abandon, voire de mépris, par l'État, cette inaction a pu donner l'impression d'une gêne des pouvoirs publics à traiter cette affaire, génératrice de soupçons quant aux dangers réels des déchets stockés ; d'autre part, le montant des sommes dépensées pour la simple maintenance des installations (5,5 M€ par an) en attente d'une prise de décision, rend délicat le maniement, dans la concertation, des arguments relatifs au bon usage des fonds publics.

- la sortie du groupe Séché

Comme on l'a vu plus haut, le groupe Séché s'est retiré de Stocamine, si bien qu'il ne peut plus être recherché pour participer au financement de la fermeture, alors même qu'il était présent au capital lors de l'incendie de 2002.

- le malentendu sur la réversibilité

L'argument de la « réversibilité » a été un élément important d'acceptation du stockage, repris par les pouvoirs publics de l'époque. Cette « réversibilité » a été comprise par beaucoup comme une promesse de retrait des déchets au bout de 30 ans, alors même que l'arrêté de 1997 prévoit explicitement (article 2) une possibilité d'autorisation « *pour une durée illimitée de dépôt au fond* ». Le retrait de déchets n'est obligatoire que dans 3 cas précisés à l'article 7 de l'arrêté : apparition dans le stockage de phénomènes suspects, découverte *a posteriori* du stockage de déchets non conformes aux critères d'admission, non-prolongation de l'autorisation à l'échéance.

- la perte de confiance dans les experts

Les documents techniques fournis dans le cadre de la procédure d'autorisation faisaient état de prévisions que la suite des événements a démenties par des études ultérieures ou par les faits.

C'est ainsi, par exemple, que le rapport de l'inspection des installations classées présenté le 16 janvier 1997 fait état (page 9) de déclarations de l'exploitant assurant qu'au vu d'expertises, « *il n'y a aucun risque de remontée de matières polluantes vers la nappe* », affirmation contredite depuis par le rapport du comité de pilotage. De même, le rapport fait état (page 24) d'une expertise selon laquelle « *la fermeture des galeries de stockage reste compatible avec le maniement des déchets pendant une période de temps très supérieure à la durée minimum de stockage réversible (25 ans)* », et donc que « *la réversibilité peut être assurée pour une durée de stockage longue par rapport aux 25 ans minimum* », alors que la convergence des terrains s'avère telle que le déstockage de certains colis coincés dans les blocs par le rapprochement des parois est devenu très difficile.

Il résulte de tout cela, pour la population, un sentiment d'avoir été trompé (j'ai entendu plusieurs fois l'expression « on nous a roulés dans la farine »), que la lettre de M. Dubel, qu'on trouvera en annexe 2, illustre parfaitement.

Il s'ensuit une demande globale de « réparation » par l'État, considéré par une partie de l'opinion comme responsable de la situation, des torts causés à la région.

Ces sentiments ne sont pas exprimés uniquement par les militants associatifs, mais aussi par des élus et de « simples citoyens » rencontrés à l'issue des réunions publiques.

Quelques points positifs sont cependant à noter :

- le fait qu'une décision a été prise, ce qui envoie un signal positif quant à la détermination de l'État à traiter cette affaire ;
- cette décision marque un engagement dans le déstockage de déchets, même s'il est en retrait par rapport aux attentes de certains en la matière ;
- les données relatives au stockage ont été mises à la disposition du public de manière active, ce qui constitue une avancée en termes de communication ;
- les réunions publiques ont donné lieu à reconnaissance des erreurs du passé, tant de la part de Stocamine que de l'État (sur un mode adéquat naturellement).

3. La problématique environnementale

Les déchets stockés sont, pour certains d'entre eux, de classe « 0 », c'est-à-dire particulièrement dangereux pour l'environnement eu égard à leur nature et aux quantités stockées : il s'agit pour l'essentiel des déchets mercuriels et/ou arséniés, qui représentent 21 % des 44 000 tonnes de déchets stockés.

Après la fermeture du stockage, l'eau va envahir lentement celui-ci, descendant le long des puits de mine à l'extérieur de ceux-ci, et dissolvant des substances toxiques. Par ailleurs, compte tenu du fluage¹ du sel dans lequel elles sont creusées, les galeries du stockage vont se refermer progressivement et expulser ces eaux ainsi contaminées vers la surface par la même voie. Il s'agit là de processus à dynamique très lente (plusieurs siècles).

La problématique essentielle est donc l'éventuelle pollution de la nappe phréatique d'Alsace par de l'eau contaminée par les déchets restés au fond, qui remonterait à la surface en raison de son expulsion du stockage par le refermement progressif des galeries.

Si rien n'est fait, les études montrent une pollution inacceptable de la nappe, localisée sur quelques kilomètres en aval des puits.

Pour éviter cette pollution, deux types de mesure doivent être pris, éventuellement de manière complémentaire : la première est de diminuer le terme source de la pollution en retirant des déchets ; la deuxième est de prendre des dispositions retardant l'arrivée de l'eau dans le stockage.

Le comité de pilotage a estimé, à une large majorité (10 membres sur 12) que « *la pose de scellements efficaces [des galeries] après retrait sélectif du mercure (et peut-être d'autres polluants, après études complémentaires) et après mise en place d'une surveillance constitue le meilleur compromis pour la mise en œuvre de la fermeture de Stocamine* » (page 17 de son rapport).

Les 5 scénarios soumis à concertation (voir ci-après) correspondent à différentes variantes de ce compromis.

¹ Le sel gemme a la capacité de « fluer », c'est-à-dire de se comporter comme un liquide très visqueux, si bien qu'à long terme il se referme sur tous les vides existants sauf s'il est bloqué par d'autres matériaux.

4. La concertation

Stocamine a, conformément à la demande des Ministères de tutelle, décidé d'organiser une concertation publique dans le cadre du Code de l'environnement et a saisi la CNDP pour qu'elle désigne un garant, qui a été M. Henri Watissée.

La concertation a pu être menée jusqu'au bout, dans des conditions acceptables de dignité des débats. Le mérite en revient, du côté des organisateurs, d'une part au travail de préparation et d'organisation du garant, ainsi qu'à sa fermeté dans l'application des règles de la CNDP ; d'autre part à l'effort important, qu'il convient de saluer, de documentation et de réponse aux questions, réalisé par l'équipe de Stocamine (MM. Alain Rollet, PDG, et Jacky Roman, Mme Céline Schumpp), appuyée par l'agence de communication Menscom.

Elle a porté sur les 5 scénarios suivants :

- 2 scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure :
 - Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22, soit la sortie de 56 % du mercure contenu dans le stockage (projet en cours) ;
 - Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93% du mercure contenu dans le stockage.

- 3 scénarios de déstockage total :
 - Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22
 - Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23
 - Scénario 5 : déstockage total de tous les blocs hors bloc 15

Tous les scénarios prévoient le scellement des galeries par des barrages de bentonite (voir point 3-2 ci-après), avec un dispositif allégé pour le scénario 5 en raison de la faible quantité de déchets restant au fond dans ce dernier cas.

4.1. bilan quantitatif :

Un document présentant au grand public les éléments de la concertation (dont les scénarios), que l'on trouvera en annexe 3, a été diffusé à la population du bassin potassique (25 000 exemplaires).

Un document plus complet, de 44 pages, tiré en 1600 exemplaires, a été mis à la disposition des mairies.

Par ailleurs, le site internet www.concertation-stocamine.fr a été mis en ligne. Il a reçu un millier de visiteurs, chacun en consultant en moyenne 5 pages.

Tout cela a donné lieu à environ 250 retours (134 lettres « T », 114 contributions sur le site internet).

Trois réunions publiques ont été tenues, avec à chaque fois une assistance comprise entre 230 et 130 personnes, composée à la fois de militants associatifs et de « simples citoyens ». La première (Wittelsheim le 17 décembre 2013) a été assez houleuse, avec quolibets et envahissement de la tribune par le collectif Déstockamine ; la deuxième (Wittenheim le 6 janvier 2014) a été quelque peu troublée par un perturbateur ; la troisième (Ensisheim le 29 janvier 2014) s'est déroulée sans incident notable.

Une exposition présentant les scénarios a tourné dans les mairies de ces trois communes (durée d'exposition d'une quinzaine de jours à chaque fois).

Une réunion technique s'est tenue avec les associations et certains élus le 14 février 2014, afin d'approfondir les questions techniques du dossier. Une dizaine d'élus y ont participé, dont certains intégralement, ce qui est très positif.

24 cahiers d'acteurs ont été élaborés et publiés (voir liste en annexe 4) ; on peut considérer que s'y ajoutent deux documents à caractère public : la motion adoptée le 17 février 2012 par le Conseil général du Haut-Rhin, et un article du quotidien *l'Alsace* du 23 janvier 2014 où les délégués mineurs prennent position.

On trouvera sur le site de la concertation précité les thématiques abordées par les questionnements reçus, les comptes rendus des réunions et les cahiers d'acteurs *stricto sensu*.

4.2. bilan qualitatif

Il semble que, comparativement à d'autres concertations, la mobilisation de la population a été relativement faible. On estime qu'environ 450 personnes différentes ont assisté aux réunions publiques (certaines ayant assisté à plusieurs) ; la moyenne d'âge était assez élevée, il y avait manifestement beaucoup d'anciens mineurs.

La réunion technique du 14 février 2014 a été un moment important, car elle a permis d'approfondir certains sujets, et également de donner un aspect plus humain aux échanges ; l'ensemble des participants qui en ont fait retour estiment qu'elle a eu des apports positifs au débat.

L'immense majorité des quelque 250 contributions reçues (retours de lettres T, contributions sur le site internet), soit un taux de réponse de 1 %, se prononcent pour le déstockage total ou maximal des déchets au motif de la préservation de la nappe phréatique. Quelques positions différentes sont toutefois à noter (notamment certaines personnes sont opposées à tout déstockage).

S'agissant des cahiers d'acteurs :

- 19 d'entre eux, ainsi que la motion du Conseil général du Haut-Rhin, prônent le déstockage maximal, voire total (i.e. y compris le bloc 15). Certains reprennent d'ailleurs exactement les mêmes arguments, voire les mêmes formulations (ce qui donne à penser que le copier-coller a été largement utilisé dans ce cas) ;
- la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération fait preuve d'une grande prudence quant aux choix à retenir ;

- l'Union des Industries chimiques et associées de l'Est, ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de région Alsace se prononcent en faveur du scénario 1 ;
- la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) Haut-Rhin et le Syndicat des Ingénieurs des mines d'Alsace (CFE-CGC) demandent le maintien au fond de tous les déchets, avec mise en place d'un confinement adapté ;
- les délégués mineurs font part de leur scepticisme sur l'envoiement du stockage, et attirent l'attention sur les questions difficiles de sécurité et de conditions de travail pour le déstockage.

Ces cahiers d'acteurs sont consultables sur le site de la concertation.

On notera donc que les collectivités locales (à l'exception de l'agglomération de Mulhouse, précitée) se prononcent pour le déstockage total ou maximal.

La couverture de la concertation par la presse locale, écrite comme télévisuelle, a été satisfaisante.

La concertation a été décevante sur le fond : pour l'essentiel, les arguments présentés sont soit des positions de principe, soit une réfutation systématique des études réalisées ; il n'a guère été possible de discuter réellement des avantages et inconvénients des scénarios présentés.

Le débat le plus approfondi a concerné le scellement des galeries par des barrages de bentonite (variété d'argile) destinés à retarder (et non pas empêcher) l'envoyage des déchets par la saumure susceptible de remonter et de polluer la nappe phréatique. Les retours d'expérience disponibles sur ce type de barrage ne portent que sur une dizaine d'années, alors que l'envoiement des galeries du stockage ne se produira qu'à horizon de quelques centaines d'années ; cela pose la question de leur tenue à long terme, qui n'a pas été vérifiée jusqu'à présent. Ces barrages constituent toutefois la solution de référence retenue à l'étranger pour ce type de problèmes.

Parmi les interrogations revenues avec insistance, on peut noter :

- la question du bloc 15, où s'est déroulé l'incendie de 2002, qui a été creusé dans une couche de sel beaucoup moins stable et se trouve de ce fait éboulé et interdit d'accès. Beaucoup d'intervenants ont demandé à ce que le déstockage de ce bloc soit également envisagé. A supposer que cette opération soit techniquement possible, les coûts et les problèmes de sécurité du personnel intervenant en seraient sans commune mesure avec les bénéfices environnementaux de ce déstockage ; cette opération semble de ce fait à écarter.
- l'interrogation sur la nature des déchets stockés, et en particulier des déchets amiantés dont les big-bags n'étaient pas ouverts pour le contrôle pour des questions de sécurité. Cette interrogation est fondée, elle repose sur l'incendie de 2002 dû à des colis acceptés bien que non conformes à l'arrêté réglementant le stockage. Cette question a été traitée par le comité de pilotage qui estime dans son rapport (p 23) que l'incendie est un incident résultant d'un cas

particulier et affirme « *ne douter en aucune manière ni de l'attachement du personnel chargé de la réception des déchets au respect des procédures ni de sa conscience professionnelle* ». Rien ne permet de remettre en cause cette opinion.

- le coût du déstockage. Un expert suisse, M. Buser (membre du comité de pilotage ne partageant pas son avis rappelé au point 3 ci-dessus), a participé à la réalisation, en Suisse, de l'assainissement de sites de stockage de déchets industriels pour un coût nettement inférieur à ceux envisagés ; certains estiment que les procédures employées seraient transposables à Stocamine. Outre que ces déstockages ont été effectués dans des conditions différentes, force est de constater que, malheureusement, aucune des propositions sérieuses reçues à l'issue de l'appel d'offres pour le déstockage n'affichait des conditions tarifaires aussi intéressantes.

La question de la sécurité des travailleurs amenés à réaliser les opérations de déstockage a été évoquée, essentiellement à l'initiative de Stocamine. Le chantier cumule en effet trois risques : le travail au fond, avec les risques miniers afférents, les risques chimiques et ceux liés à la manipulation d'amiante. Il sera donc très difficile en termes de conditions de travail eu égard aux dispositions de protection des personnes à prendre, en raison notamment de la forte probabilité de rencontrer ou de créer des emballages détériorés laissant fuiter des produits toxiques.

Pour ne considérer que les risques chimiques liés à la manipulation de produits très dangereux (arsenic, mercure, phosphine, arsine...), les personnels devront travailler avec des combinaisons hermétiques et des appareils respiratoires filtrants à ventilation assistée, et munis de détecteurs d'effort ; dans ces conditions, la durée maximale de travail est de 2 heures (voire 1 heure 30) par intervention, sachant qu'on pourrait organiser deux interventions par poste, avec un suivi médical très serré. Par ailleurs, l'éloignement des chantiers et les difficultés de communication au fond compliquent considérablement l'intervention des secours en cas d'accident.

Ce sujet a, lors de la concertation, fait l'objet de déni de certains participants, et en tout cas d'une forte suspicion d'instrumentalisation par Stocamine pour justifier des opérations de déstockage minimales. Rien, dans le comportement de la direction de Stocamine, ne justifie cette suspicion.

5. Les critères de décision

La lettre de mission demande des propositions « *équilibrées conciliant l'intérêt de l'État et celui de l'entreprise avec une bonne prise en compte des enjeux du territoire et des attentes de ses habitants* ». On retiendra donc les critères de décision suivants : un critère environnemental (la protection de la nappe phréatique d'Alsace), un critère social (les attentes de la population), et un critère économique (le coût des opérations).

- la protection de la nappe phréatique d'Alsace

Sauf à remettre en cause les nombreuses expertises réalisées, ce qui n'était pas dans le champ de la mission, on peut considérer que tous les scénarios sont convenables à cet égard (la concentration en mercure des rejets dans le cas du plus pénalisant, le scénario 1, est au vingtième de la limite de potabilité de l'eau).

Il convient de rappeler que le dossier de fermeture finalement présenté à la Préfecture du Haut-Rhin devra faire l'objet, conformément à l'article R 515-13 du Code de l'environnement, d'une tierce expertise.

- les attentes de la population

Elles se sont clairement exprimées lors de la concertation, directement ou par la voix des élus : il s'agit du déstockage maximal voire total.

- le coût des opérations

Il a été très difficile d'en débattre, en raison tout d'abord des éléments de contexte exposés au point 2 qui conduisent à des déclarations de principe (« la protection de la nappe n'a pas de prix », « il n'y a qu'à faire payer Séché » etc.). D'autre part, des déclarations auraient été faites dans le passé, selon certains, par des responsables publics comme quoi le financement n'était pas un problème. Enfin, de nombreuses personnes tiennent pour acquis qu'un financement de 100 M€ serait réservé pour le déstockage.

Il convient en tout état de cause, dans un souci d'efficience dans l'emploi des fonds publics, de ne pas financer des opérations sans réel intérêt environnemental. Autrement dit, il faut réserver les financements au déstockage des déchets susceptibles d'avoir, eu égard à leur nature et aux quantités présentes, un impact rédhibitoire sur la qualité de la nappe phréatique. Il s'agit, en première approximation, des déchets mercuriels.

Il est apparu également que la sécurité des travailleurs (voir ci-dessus) était un sujet extrêmement important qui devait être pris en compte dans la décision, et dont il est clair, pour simplifier, que le risque d'accident est d'autant plus grand que les opérations seront plus longues et complexes. Il n'est pas à exclure que les opérations doivent être interrompues pour des questions de sécurité ou de pénibilité excessive du travail.

6. Propositions

Dans ces conditions, il peut être proposé au ministre de fixer l'objectif de retrait des déchets correspondant au scénario 2 (déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93 % du mercure contenu dans le stockage).

Il conviendrait simultanément d'indiquer :

- que ce déstockage sera effectué sous réserve d'un strict respect des impératifs de sécurité et de conditions de travail ;
- que l'on ne déstockera pas le bloc 15.

Par ailleurs, il sera utile de :

- procéder à un inventaire des déchets amiantés afin de repérer ceux d'une provenance suspecte et examiner leur devenir ;
- mettre en place, dans le cadre de la commission de suivi de site (CSS), qui va succéder à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), une commission chargée du suivi rapproché des travaux de déstockage afin notamment d'assurer la transparence sur les risques et conditions de travail et les décisions prises en conséquence (NB : ce point est déjà acquis et devrait être acté par une réunion de la CSS le 4 avril 2014).

Il sera bon enfin de rappeler les dispositions prises par l'État pour la surveillance à long terme du site.

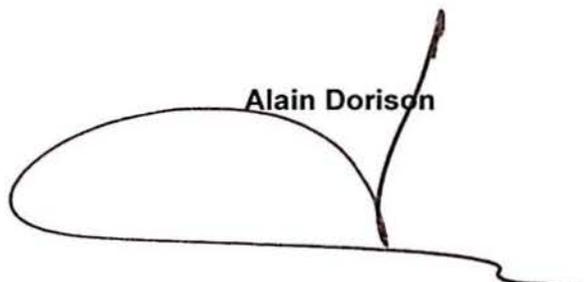
Conclusion

La décision d'ouvrir une large concertation s'est avérée positive, car elle a permis de porter sur la place publique tous les éléments du débat et aux acteurs intéressés de s'exprimer.

L'intervention d'un garant issu de la CNDP a été très utile, le travail de celui-ci a permis de discipliner le débat, d'entendre tous les points de vue, et de le ramener, dans la mesure du possible, à une discussion argumentée.

Par ailleurs, cette concertation a créé une forme de dynamique collective pour la résolution du problème Stocamine : il est significatif, par exemple, que la création de la commission de suivi ait été demandée dès la réunion technique du 14 février. Il serait donc très dommage de laisser retomber cette dynamique en ne prenant pas rapidement position quant au scénario retenu par l'État.

Quelle que soit la décision prise, il semble capital que les raisons y ayant conduit soient clairement explicitées, et que les opérations de déstockage soient réalisées dans la plus totale transparence.


Alain Dorison
Ingénieur général des mines

Annexes

1. Lettre de mission

CGEDD n° 005950-02



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Générale de la Prévention des Risques
Direction Générale de l'Energie et du Climat

La Défense, le 18 octobre 2013

Le Ministre

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil général de l'environnement et du
développement durable

Monsieur le Vice-Président,

La société Stocamine, dont l'Etat est aujourd'hui l'actionnaire unique, gère depuis 1997 un stockage souterrain de déchets industriels aménagé dans des cavités creusées dans les couches de sel voisines du gisement de potasse exploité historiquement par les mines de potasse d'Alsace (MDPA), à 500 mètres sous terre. Environ 44 000 tonnes de déchets dangereux y ont été stockés jusqu'en 2002, notamment des déchets cyanurés, arséniés, chromiques, mercuriels ou amiantés, et des résidus de traitement de fumées d'incinération. Après 2002, le site n'a plus accueilli de déchets.

Le liquidateur des MDPA, M. Alain ROLLET, également P-DG de la société Stocamine, filiale à 100 % des MDPA, a déposé le 24 juin 2013 auprès du préfet du Haut-Rhin une demande d'autorisation de fermeture du site, qui doit être instruite dans le cadre défini par le code de l'environnement (articles R. 515-9 à R. 515-23). Conformément aux instructions adressées au liquidateur en décembre 2012 par l'Etat, ainsi qu'aux préconisations d'un comité d'experts réuni en 2010 /2011, ce dossier retient un scénario prévoyant le confinement des déchets présents dans le site après retrait préalable de plus de la moitié de la masse de mercure contenue dans les déchets mercuriels et arséniés.

Compte tenu des inquiétudes que suscite, au niveau local, le projet de confinement du reste des déchets, le gouvernement a demandé au liquidateur de conduire une nouvelle concertation, dans le cadre défini par l'article L. 121-16 du code de l'environnement, durant la période comprise entre le dépôt du dossier de fermeture et l'enquête publique. Cette concertation se déroulera sous le contrôle d'un garant indépendant, M. Henri WATTISSEE, qui vient d'être désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle doit permettre de débattre des différentes options possibles pour la fermeture du site, et d'en explorer les avantages et les inconvénients du point de vue de la protection de l'environnement et de la sécurité des travailleurs, ainsi que de leur coût.

Les conclusions de cette concertation permettront d'enrichir et, le cas échéant, de faire évoluer le dossier avant qu'il soit soumis par le préfet du Haut Rhin, appuyé par la DREAL, à la tierce expertise et à l'enquête publique prévues par la réglementation.

Le calendrier précis de la concertation n'est pas encore arrêté mais elle pourrait se tenir entre le mois de novembre et la période de réserve précédant les élections municipales de mars 2014.

Parallèlement, l'exploitant a engagé les marchés et travaux préparatoires au déstockage partiel des déchets mercuriels. Ces travaux seront réalisés en 2014 et ne mettent pas en cause la possibilité de faire évoluer le scénario de fermeture actuellement retenu par l'exploitant à la demande de l'Etat.

La concertation prévue est donc une étape importante dans le processus qui permettra à l'Etat d'arrêter dans de bonnes conditions, le moment venu, les mesures à prendre pour la fermeture du site.

Les ministères chargés de la tutelle des MDPA ont décidé à cette fin de confier à votre Conseil général le soin d'accompagner le maître d'ouvrage dans la conduite de la concertation et d'en suivre activement le déroulement pour éclairer l'Etat. Je vous remercie de bien vouloir désigner le membre permanent qui en sera chargé.

Il lui appartiendra, dans le respect des responsabilités dévolues à M. Alain ROLLET et de l'intervention du garant désigné par la CNDP, de contribuer à l'organisation de la concertation et de veiller à ce que soient

apportées toutes les informations nécessaires, Il s'assurera en particulier que la complexité technique du dossier ne fait pas obstacle à la clarté et à la transparence indispensables aux débats.
Il recueillera les attentes des différents acteurs locaux, notamment des collectivités territoriales et des associations intéressées.

Il rendra compte régulièrement du déroulement de sa mission au directeur général de l'énergie et du climat (DGEC) et à la directrice générale de la prévention des risques (DGPR) qui, en retour, lui apporteront l'appui nécessaire.

Je souhaite disposer au terme de la concertation d'un rapport présentant les conclusions à en tirer, ainsi que des propositions équilibrées conciliant l'intérêt de l'Etat et celui de l'entreprise avec une bonne prise en compte des enjeux du territoire et des attentes de ses habitants. Ce rapport pourra inclure, en les argumentant, des propositions sur les éventuelles évolutions du dossier de fermeture.

Je vous remercie de bien vouloir faire diligence pour que la désignation du missionnaire lui permette de premiers contacts sans attendre le lancement officiel de la concertation, notamment lors de la très prochaine réunion de la commission locale d'information.

Pour le Ministre et par délégation

La Directrice Générale de
la Prévention des Risques



Patricia BLANC

Le Directeur Général
de l'Energie et du Climat



Laurent MICHEL



Monsieur Patrice PARISE
Vice-président par intérim du CGEDD
Tour Pascal B, 92055 LA DEFENSE Cedex

www.developpement-durable.gouv.fr

2. Lettre de Monsieur Dubel



Wittelsheim le 10 février 2014

Original : AR
Copie : JR - CS ✓

STOCAMINE
Concertation publique
Avenue de Joseph Else
68310 WITTELSHEIM

transmission en pdf à M. Watinée, Maire de Russion.

Objet : Concertation ouverte à tous

Je suis un ancien représentant du personnel CFTC élu au conseil de surveillance de l'EMC et des MDPA, également ancien secrétaire général de l'Union des syndicats CFTC de la Potasse.

Par la présente, je désapprouve totalement que le dossier de Stocamine ne fût géré dans la transparence, mais d'une manière dirigiste et dictatoriale, de la part de l'ancien groupe public EMC et les anciens « Patrons » des Mines de Potasse d'Alsace.

Au niveau de la méthode : Je dénonce la dictature permanente des experts dont le seul but était de faire de l'enfumage, articulé par le Mensonge d'Etat à tous les niveaux.

Je demande simplement : que l'on arrête toutes ces études d'experts, d'ailleurs il serait judicieux pour l'opinion publique de publier le coût global de celles-ci.

Stocamine : le projet a été porté par Monsieur Michel Streckdenfinger, ancien membre du Directoire des MDPA, Directeur de l'EMC-A. Il est surprenant que personne n'ait entendu cet ex-responsable de l'EMC-A...

Il affirmait haut et fort, lors des réunions publiques « **Pas de feu, pas d'eau, pas de déchets radioactifs, et la réversibilité est prévue dans l'arrêté préfectoral pour une période de 25 années etc. !** »

Sur le plan de la réversibilité : dans le document « **participez à la concertation du 15 novembre 2013 au 15 février 2014** » en page 2 vous publiez deux photos, elles sont très parlantes !

J'observe que les « **espaces entre les palettes big-bags ou les palettes avec les fûts et les parements** » sont pratiquement nuls. De ce fait l'exploitant au moment du stockage, ne prenait pas en considération le déstockage éventuel ! C'est une tromperie et une manipulation intellectuelle.

Je n'aborde pas le sujet du niveau de stockage.

Sur le plan économique : Dès son origine le projet, ne pouvait pas être viable du fait que les producteurs de déchets chimiques ultimes et autres n'étaient pas obligés de déposer leurs déchets chez Stocamine... c'était un leurre et un marché de dupes !

Pour mieux vendre le projet Stocamine auprès des syndicats des Mineurs, des Maires du Bassin Potassique et des communes limitrophes, il devait se créer sur le secteur de Joseph-

Else un Pôle de recherche et de développement avec le concours de l'école de Chimie de Mulhouse. Cet accompagnement devait créer plus de 200 emplois.. Où sont ces emplois ?

Je constate, une fois de plus que le mensonge devient la règle d'usage.

Après les événements de Stocamine Monsieur Streckdenfinger a quitté la région. On pourrait interpréter cela par une fuite en avant, pour se mettre hors de portée de la population du Bassin Potassique ?

Il serait intéressant que ce Monsieur vienne s'expliquer devant l'opinion publique du Bassin Potassique !

L'affaire de Stocamine a été jugée au plan pénal et certaines responsabilités ont été établies..

Il serait intéressant d'entendre l'ancien patron de Stocamine Monsieur Yves Godefroy pour nous fournir la nature exacte de certains produits stockés, par exemple ceux provenant de différents établissements hospitaliers régionaux ?

Composition du capital de Stocamine au moment de la catastrophe était la suivante : EMC, MDPA, SECHE-TREDI. Dans une logique élémentaire chaque actionnaire était responsable à la hauteur de ses participations détenues dans le capital de la société de l'époque !

Pourquoi l'Etat Français et les MDPA ne se retournent ils pas contre le groupe SECHE pour participer financièrement aux travaux de déstockage. ?

Quelles en sont les raisons réelles ?

Lors de la disparition de l'entreprise publique EMC, comment les problèmes de responsabilités se sont ils réglés entre le groupe EMC et le groupe SECHE ?

Réunions publiques, les anciens ingénieurs des Mines de Potasse de surcroit de la CGC par l'intermédiaire de Claude Perussel avaient pris position pour le confinement. Je ne mets pas en cause la liberté d'expression. Par contre, compte tenu de la complicité de l'époque entre ces ingénieurs et les directions respectives des MDPA, permettez-moi d'être circonspect à cet égard. Je note 11 années après la fermeture des MDPA, ils restent fidèles à la **voix de son Maître !** Tout en s'exprimant au nom de la **technique** et nous prennent pour des « imbéciles ! »

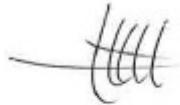
Conclusion : Aujourd'hui le problème de Stocamine ne se pose plus en terme technique, mais une volonté politique de la haute administration Française. Vous avez une opportunité de corriger toutes ces erreurs commises par les anciens dirigeants et ingénieurs des MDPA et de l'EMC.

Pour ma part c'était une autre manière d'appréhender la problématique de Stocamine. Mettre le doigt sur le point sensible qui est l'**Homme** et de la tromperie permanente de la caste des ingénieurs des MDPA.

Vous comprenez mieux le contexte hostile lors des réunions publiques. C'est ce ras le bol d'avoir été mené en bateau.

C'est pour toutes ces raisons que je demande « **Le déstockage total** ». C'est la meilleure solution que l'administration Française pourra entreprendre. Ce signe fort permettra d'apaiser les esprits, de rendre justice aux Mineurs de Potasse, aux élus et de laver cet affront du « **MENSONGE PERMANENT** »

Je reste à votre entière disposition.



Roland DUBEL
13 Rue Fernand Forest
68310 WITTELSHEIM

Tél 0389554073

Copies : Monsieur Alain ROLLET PDG des MDPA

Monsieur Henri WATISSEE Garant de la concertation

Monsieur Jean Marie DUBEL CFTC

3. Document de concertation envoyé au public



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE CONCERTATION PUBLIQUE

Participez à la concertation
du 15 novembre 2013 au 15 février 2014

LE MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE



La concertation qui s'ouvre porte sur le projet de fermeture du stockage souterrain de déchets ultimes « Stocamine », situé à Wittelsheim, dans le Haut-Rhin.

Un dossier de fermeture a été déposé auprès du Préfet du Haut-Rhin le 24 juin 2013. Il prévoit la fermeture du site après extraction d'une partie des déchets puis confinement du stockage (c'est-à-dire sa fermeture physique par la mise en place de barrages étanches). Ce dossier de fermeture fera l'objet d'une enquête publique.

Pour permettre d'enrichir, de compléter ou de faire évoluer le dossier dans la perspective de l'enquête publique, une concertation publique est organisée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014.

Elle a pour objectifs d'informer, de mettre en débat et de recueillir les questions, avis et remarques du public sur :

- cinq scénarios étudiés pour la fermeture du stockage (dont la solution proposée par le maître d'ouvrage dans le dossier de fermeture), qui se déclinent du déstockage partiel des blocs 21 et 22 au déstockage total hors bloc 15 ;
- les avantages et les inconvénients que peuvent présenter ces différents scénarios du point de vue de la sécurité et de la santé des travailleurs et des populations, du coût pour la collectivité, du calendrier de mise en œuvre et de la protection de la ressource en eau.

Le bilan de la concertation sera joint au futur dossier d'enquête.

La concertation est placée sous l'égide d'un garant, M. Henri WATISSEE, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public le 4 septembre 2013. Le garant a pour mission de veiller au bon déroulement de cette concertation, à la sincérité des informations diffusées et à l'organisation de l'expression du public (voir son interview en page 6).

Le présent document expose les scénarios qui font l'objet de la concertation ainsi que les moyens d'information et d'expression mis à disposition du public au cours de la concertation. Un document d'expression, détachable, est également proposé.

Je souhaite que la concertation soit l'occasion d'un dialogue avec toutes les parties prenantes et que chacun puisse, au moyen de contributions écrites ou lors des réunions publiques, faire part de ses questions et avis.

Alain ROLLET
Président-directeur général de Stocamine

QU'EST-CE QUE STOCAMINE ?

Le stockage souterrain de déchets ultimes Stocamine a été autorisé en 1997 par arrêté préfectoral et mis en service en 1999. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il était destiné au stockage de déchets industriels de « classe 0 » (déchets particulièrement dangereux) pour la France et de « classe 1 » (déchets dangereux) pour l'Alsace.

Le stockage a été creusé au droit de l'ancienne mine de potasse « Joseph-Else », dans des bancs de sel gemme à plus de 20 mètres sous le gisement de potasse exploité par les MDP (Mines de Potasse d'Alsace) et à plus de 500 mètres sous la surface du sol et sous la nappe phréatique.

Environ 44 000 tonnes de déchets ultimes provenant de l'industrie française y ont été stockées entre février 1999 et septembre 2002. Son activité, économiquement non rentable, n'a pas été poursuivie après l'incendie de 2002 survenu dans le bloc 15. Aujourd'hui, il s'agit de fermer le stockage définitivement, avec la meilleure maîtrise possible des risques.

LE PROJET DE FERMETURE : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Cinq scénarios de déstockage partiel ou total, hors bloc 15, sont présentés à la concertation. Le public est invité à exprimer ses avis, questions et suggestions sur leurs avantages et leurs inconvénients. Pour l'y aider, les 4 pages suivantes présentent les informations essentielles sur la configuration du stockage et les risques, puis proposent des tableaux de synthèse des scénarios.

LA CONFIGURATION DU STOCKAGE

Le stockage est un ensemble de blocs constitués eux-mêmes de galeries de 225 m de long, recoupées par des galeries plus courtes, qui recevaient les colis de déchets, conditionnés en fûts métalliques ou en gros sacs appelés « big-bags ».

En raison des phénomènes de « fluage » du sel gemme dans lequel elles sont creusées, les galeries du stockage se referment au fil du temps et des fûts et big-bags sont, à certains endroits, « sous pression ». Cette situation, conjuguée au fait qu'il n'y a pas assez de place pour extraire les colis aisément, que des fûts se corrodent et que des big-bags sont fragilisés, complique fortement les futurs travaux de déstockage.



LA PRÉSENCE DE DÉCHETS À RISQUES

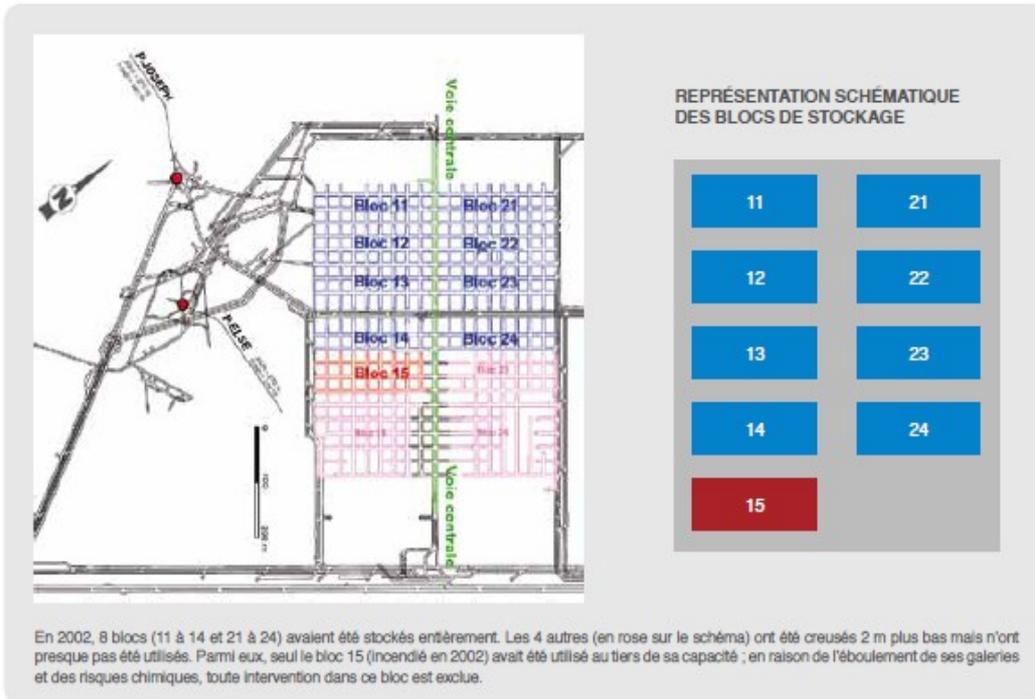
Le stockage contient environ 44 000 tonnes de déchets industriels ultimes dont :

- 50 % de résidus d'usines d'incinération ;
- 21 % de déchets contenant du mercure, soit 16 % classifiés comme arséniés et 5 % comme mercuriels ;
- 8,5 % de déchets amiantés.

Le mercure, l'arsenic et l'amiante sont particulièrement dangereux pour l'Homme et l'environnement, du fait de leur toxicité et plus spécifiquement de leur caractère volatil ou pulvérulent (poudre), ou de leur capacité à se diluer.

Leur manipulation engendrera des risques importants pour les opérateurs qui seront directement en contact mais aussi pour l'environnement et les populations lors des transports, si jamais ces produits sont amenés à se propager plus largement dans l'eau ou l'air.





LE PHÉNOMÈNE D'ENNOYAGE À LONG TERME ET LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'univers minier n'est pas d'une étanchéité absolue et peut être confronté à long terme au phénomène de « l'ennoyage » : les experts estiment que la mine Joseph-Else où se situe le stockage sera pleine d'eau au terme d'une durée comprise entre 300 et 1000 ans. Cette eau, qui finira par remplir le stockage, pourrait ensuite remonter vers la nappe phréatique du bassin potassique.

Afin de garantir la potabilité de l'eau à long terme, le projet prévoit le confinement du site (sa fermeture par des barrages étanches d'argile et de béton). Avec le confinement, et même en prenant les hypothèses les plus pessimistes, les experts ont calculé que les substances parvenant dans la nappe dans 1000 ans (ou 300 ans pour le scénario 5 qui prévoit des barrages aux sorties du bloc 15) seront très fortement diluées. Leur teneur se situera très en dessous des seuils réglementaires de potabilité.

Le déstockage des produits dangereux, et notamment du mercure qui présente l'impact potentiel le plus important, est une mesure supplémentaire de maîtrise du risque.

QUELS CRITÈRES POUR ÉVALUER LES SCENARIOS ?

La question de la fermeture du stockage souterrain nécessite de s'interroger sur l'ensemble des dimensions du projet.

Les critères étudiés sont les suivants :

- les risques liés aux opérations de déstockage : risques liés à l'environnement minier (resserrement des galeries), risques pour les travailleurs liés aux travaux de manutention de colis contenant des substances chimiques et au transport vers d'autres sites de stockage, risques pour les populations en cas de pollution accidentelle, etc. ;
- le calendrier et les coûts, sachant que plus les travaux sont longs plus les coûts et les risques des opérations sont élevés. Il est à noter également que les travaux seraient interrompus en cas de danger inacceptable ; a minima, cela retarderait et renchérirait les opérations ;
- l'impact potentiel sur la potabilité de la nappe phréatique.

POUR EN SAVOIR +

Le dossier de concertation contient l'ensemble des données issues des études et les évaluations complètes des scénarios.

→ www.concertation-stocamine.fr

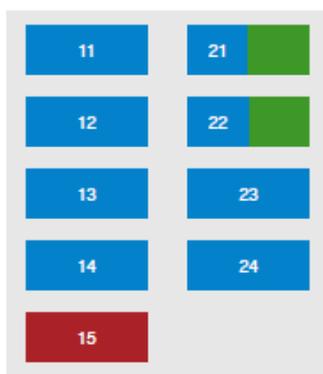
LES 5 SCÉNARIOS DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN



LÉGENDE : ■ Bloc (ou partie de bloc) déstocké(e) ■ Bloc (ou partie de bloc) non déstocké(e) ■ Bloc incendié en 2002, aucune intervention

SCÉNARIO 1 **PROJET EN COURS**

Déstockage partiel des blocs 21, 22, soit la sortie de 56 % du mercure contenu dans le stockage



- Déstockage partiel de 2 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 4 265 colis déstockés, soit 6,34 % du nombre total des colis ; sortie de 56 % du mercure, 72 % de l'arsenic, 31 % du cadmium, 38 % du cuivre, 40,5 % du plomb, 67 % de l'antimoine
- 4 478 colis déplacés dont 13 colis de déchets amiantés
- 2 891 colis de déchets arséniés et 1 374 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 7 ans
- Coût estimé : 84 M€*

Avantages

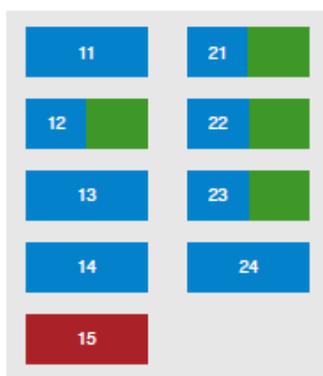
- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 20 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario est le plus économique des 5
- La durée (7 ans) est la plus courte
- Seuls 13 colis amiantés sont déplacés
- Ce scénario permet de retirer 56 % du mercure en ne déstockant que 6,34 % des colis

Inconvénients

- Le nombre de colis de déchets arséniés et mercuriels (4 265) à manipuler est important
- Les colis arséniés du bloc 22 sont des big-bags contenant de l'arsenic à haute teneur sous forme pulvérulente (poudre)
- La majorité du risque est exportée**

SCÉNARIO 2

Déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93 % du mercure contenu dans le stockage



- Déstockage partiel de 4 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 7 981 colis déstockés, soit 11,87 % du nombre total des colis ; sortie de 93 % du mercure, 95 % de l'arsenic, 38 % du cadmium, 45 % du cuivre, 54 % du plomb, 85 % de l'antimoine
- 15 783 colis déplacés dont 2 083 colis de déchets amiantés
- 6 333 colis de déchets arséniés et 1 648 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 8 ans
- Coût estimé : 99 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 140 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 93 % du mercure avec une augmentation du coût de seulement 18 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

Inconvénients

- Le risque amiante (2 083 colis à manipuler) vient s'ajouter au risque arsénié et mercuriel du scénario 1
- Le risque croît et est majoritairement exporté**

* M€ : millions d'euros.

** Transport, restockage, confinement dans un autre site de stockage



LES SOLUTIONS DE DÉSTOCKAGE TOTAL

SCÉNARIO 3

Déstockage total des blocs 21 et 22

11	21
12	22
13	23
14	24
15	

- Déstockage total de 2 blocs
- 19 670 colis déstockés, soit 29,27 % du nombre total des colis ; sortie de 71 % du mercure, 87 % de l'arsenic, 39 % du cadmium, 49 % du cuivre, 61 % du plomb, 87 % de l'antimoine
- 2 337 colis de déchets amiantés manipulés
- 3 728 colis de déchets arséniés et 1 378 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 8 ans
- Coût estimé : 109 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 35 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 71 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 30 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

Inconvénients

- Le risque amiante (2 337 colis à manipuler) augmente encore et vient s'ajouter au risque arsénié et mercuriel du scénario 1
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est majoritairement exporté**

SCÉNARIO 4

Déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23

11	21
12	22
13	23
14	24
15	

- Déstockage total de 4 blocs
- 33 583 colis déstockés, soit 53 % du nombre total des colis ; sortie de 95 % du mercure, 96 % de l'arsenic, 41 % du cadmium, 56 % du cuivre, 70 % du plomb, 89 % de l'antimoine
- 5 108 colis de déchets amiantés manipulés
- 6 333 colis de déchets arséniés et 1 645 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 10 ans
- Coût estimé : 150 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 200 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 95 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 51 % et 2 ans de travaux en plus par rapport au scénario 2
- Le déstockage permet de retirer plus de la moitié (53 %) des colis

Inconvénients

- Le risque amiante (5 108 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercuriels et arséniés (7 978 colis) augmentent considérablement
- Ce scénario est le plus cher (150 M€*)
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est majoritairement exporté**

SCÉNARIO 5

Déstockage total de tous les blocs hors bloc 15

11	21
12	22
13	23
14	24
15	

- Déstockage total de tous les blocs hors bloc 15
- 64 377 colis déstockés, soit 95,79 % du nombre total des colis ; sortie de 99 % du mercure, 99,7 % de l'arsenic, 47 % du cadmium, 99 % du cuivre, 99 % du plomb, 99 % de l'antimoine
- 9 129 colis de déchets amiantés manipulés
- 7 099 colis de déchets arséniés et 1 753 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 11 ans
- Coût estimé*** : 145 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 280 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer la quasi-totalité des colis (95,79 %) et donc la quasi-totalité (99 %) du mercure

Inconvénients

- La durée (11 ans) est la plus longue
- Ce scénario est l'un des plus chers (145 M€*)
- Le risque amiante (9 129 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercuriels et arséniés (8 852 colis) sont maximaux
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est presque totalement exporté**

*** Les 5 M€ de différence avec le scénario 4 s'expliquent par le fait que le confinement (barrages) ne concerne que le bloc 15.

UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014



→ POUR S'INFORMER

- Le présent document d'information
- Le site internet de la concertation : www.concertation-stocamine.fr
- Le dossier de concertation
- Les expositions présentées en amont des réunions publiques
- Au cours des réunions publiques (voir ci-après)

→ POUR S'EXPRIMER

- En renseignant le document d'expression du public joint ou disponible en ligne sur www.concertation-stocamine.fr
- Par courrier libre adressé à :
StocaMine
Concertation Publique
Avenue Joseph Else
68310 Wittelsheim
- Par courriel libre à :
contact@concertation-stocamine.fr
- Au travers d'un cahier d'acteurs pour les groupes constitués, organismes ou institutions, dont la trame est identique afin de respecter une égalité de traitement — le mode d'emploi des cahiers d'acteurs est disponible sur www.concertation-stocamine.fr
- Au cours des réunions publiques (voir ci-dessous)

→ POUR S'INFORMER ET ECHANGER

3 réunions publiques ouvertes à tous :

- Wittelsheim : le 17 décembre 2013 à 20h, salle Grassefert, 111 rue de Reiningue
- Wittenheim : le 6 janvier 2014 à 20h, salle culturelle Léo Lagrange, 4 rue du Vercors
- Ensisheim : le 29 janvier 2014 à 19h, salle de la Régence, Palais de la Régence, place de l'Église

TOUTE L'INFORMATION SUR LE PROJET ET LA CONCERTATION
www.concertation-stocamine.fr

TROIS QUESTIONS À ...

HENRI WATISSEE
Garant de la concertation



Quel est votre rôle dans la concertation ?

Ma mission principale est de veiller au bon déroulement de la concertation. Je dois veiller à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et m'assurer des dispositions prises pour leur bonne diffusion. Durant les réunions publiques, je dois favoriser l'expression du public et m'assurer de la transparence et de la qualité des réponses apportées. En fin de concertation, je rédige un rapport remis à la Commission Nationale du Débat Public. Il est ensuite rendu public et joint avec le bilan de la concertation du maître d'ouvrage au dossier de l'enquête publique.

Qu'attendez-vous de la concertation ?

La fermeture du centre de stockage StocaMine est un sujet difficile. Les enjeux et les risques sont importants. Pendant la concertation, plusieurs solutions sont évaluées et mises en débat avec leurs avantages et leurs inconvénients. Tout est mis sur la table et doit permettre à chacun d'en avoir une vue globale et d'y apporter sa contribution. Le maître d'ouvrage, de son côté, doit tirer des enseignements de ces débats.

De quelle manière tirerez-vous un bilan de la concertation ?

Le rapport que je rédige à la fin de la concertation fait le point des modalités mises en place par le maître d'ouvrage et de leur conformité aux règles du débat public. Je regarde aussi si le bilan dressé par le maître d'ouvrage est bien le reflet des interrogations, avis et suggestions émis par le public.



POUR CONTACTER
LE GARANT DE LA CONCERTATION
henri.watissee@orange.fr

Directeur de la publication : Alain ROLLET, StocaMine - Crédits photos : StocaMine, DR - Assistance au maître d'ouvrage : Menscom - Impression : 25 600 exemplaires dont 25 000 exemplaires diffusés dans les boîtes aux lettres des habitants des communes du bassin potassique (Bolwiller, Bernwiller, Ensisheim, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittelsheim et Wittenheim). Novembre 2013.

LE DOCUMENT D'EXPRESSION DU PUBLIC

DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Ce formulaire a pour but de recueillir les avis et les propositions du public sur le projet de fermeture du stockage souterrain de StocaMine. Si vous utilisez les versions imprimées par nos soins de ce document, ce formulaire peut être renvoyé par courrier à l'aide de la lettre T. Si vous l'avez imprimé via le site internet, vous pouvez nous le faire parvenir soit par courrier à l'adresse de StocaMine, soit par courriel : contact@concertation-stocamine.fr (en le scannant), soit en le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques. Un bilan sera établi et rendu public à l'issue de la concertation, en avril 2014. L'ensemble des avis, remarques et suggestions y sera rassemblé. Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

Posez votre question ou exprimez votre avis.

Si vous souhaitez apporter des précisions :

Quels sont pour vous les principaux enjeux ou risques à prendre en compte dans les scénarios étudiés pour la fermeture de StocaMine (par exemple : risques liés à l'état actuel du stockage, risques pour les travailleurs, pour les populations, pour la ressource en eau, enjeux de coûts et de délais...)?

Au regard de ces enjeux ou risques, quels sont pour vous les avantages et les inconvénients des différents scénarios de déstockage (scénarios 1, 2, 3, 4 et 5)?

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ INDIQUER VOS COORDONNÉES.

Une réponse pourra vous être apportée si vous indiquez votre adresse courriel. Tous les documents d'expression recueillis seront portés au bilan de la concertation et reproduits dans les annexes du bilan. StocaMine et ses mandants (prestataires, bureaux d'études, etc.) s'engagent formellement à ne faire aucun autre usage des documents d'expression.

Nom Prénom

Instance représentée (si c'est le cas)

Localité de résidence

Courriel



VOUS POUVEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE DOCUMENT D'EXPRESSION :

- Par courrier : StocaMine - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim
- En le scannant et en l'adressant par courriel à : contact@concertation-stocamine.fr
- En le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques



PLUS D'INFORMATIONS : www.concertation-stocamine.fr



4. Liste des cahiers d'acteurs

- 1** - Cahier d'acteurs - Destocamine
- 2** - Cahier d'acteurs - section locale du parti socialiste de Wittelsheim - Staffelfelden
- 3** - Cahier d'acteurs - groupe municipal SOLIDARITE & AVENIR de Wittelsheim
- 4** - Cahier d'acteurs - groupe socialistes et démocrates Région Alsace
- 5** - Cahier d'acteurs - Conseil Régional d'Alsace
- 6** - Cahier d'acteurs - GAIA
- 7** - Cahier d'acteurs - Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Alsace
- 8** - Cahier d'acteurs - ThurAmap
- 9** - Cahier d'acteurs - Association "Perspectives, Actions, Citoyenneté Cernay et Environs"
- 10** - Cahier d'acteurs - Syndicat des Ingénieurs des Mines d'Alsace - Syndicats des E.T.A.M des MDP A SA et Industries annexes
- 11** - Cahier d'acteurs - Actions Citoyennes pour une Consommation Ecologique et Solidaire
- 12** - Cahier d'acteurs - Denis RIESEMANN, maire de WITTELSHEIM
- 13** - Cahier d'acteurs - Alsace Nature
- 14** - Cahier d'acteurs - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace
- 15** - Cahier d'acteurs - Fédération du Haut-Rhin du Parti socialiste
- 16** - Cahier d'acteurs - Union des Industries Chimiques et Associées de l'Est
- 17** - Cahier d'acteurs - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- 18** - Cahier d'acteurs - SAGE ILL-NAPPE RHIN
- 19** - Cahier d'acteurs - ARIANE
- 20** - Cahier d'acteurs - Syndicat CFTC des Mineurs de Potasse
- 21** - Cahier d'acteurs - Liste Entente Citoyenne - Wittelsheim
- 22** - Cahier d'acteurs - Bertrand FELLY - maire de Feldkirch
- 23** - Cahier d'acteurs - Mulhouse Alsace Agglomération
- 24** - Cahier d'acteurs - Europe Ecologie - Les verts Alsace

documents assimilés

- 1 – Motion du Conseil général du Haut-Rhin (17 février 2012)
- 2- Article de *l'Alsace* le 23 janvier 2014 (déclarations des délégués mineurs)

5. Article des « Dernières Nouvelles d'Alsace » du 23 février 2014

DNA du 23/02/14

WITTENHEIM Collectif Destocamine

« Il faut aller le plus loin possible »

La concertation publique sur la fermeture du stockage de déchets ultimes à la mine Joseph-Else de Wittelsheim a pris fin. Le collectif Destocamine en dresse son propre bilan.

LE COLLECTIF DESTOCAMINE a fait le point après le bouclage de la concertation locale présentant les cinq scénarios étudiés pour la fermeture du stockage des déchets ultimes enfouis dans la mine Joseph Else de Wittelsheim. « La première constatation, souligne Michel Eldenschenck, est que les réunions publiques ont été suivies par quelques centaines de personnes. La grande majorité s'est exprimée pour le déstockage maximum (*) tout comme la majorité des élus du Bassin potassique et les conseillers régionaux. Le débat technique est tranché depuis deux ans. Le rapport de cette concertation qui sera fourni au ministère

par le médiateur Alain Dorissot ne sera pas rendu public. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement qui doit tenir compte de tout cela, aller au bout de la démarche et ne pas rester au milieu du gué, en respectant la sécurité et les conditions de travail du personnel. Il faut aller le plus loin possible. »

« Joseph-Else est un vrai gruyère »

Les arguments de Destocamine pour le déstockage maximum restent les mêmes : impossibilité de garantir l'étanchéité des barrages de bentonite (« Tout ce qu'on a dit sur la bentonite reste très théorique ») ; coût financier moindre que le confinement partiel (« 55 millions d'euros pour le barrage de bentonite c'est aberrant ! ») ; constatation de l'état du sous-sol (« Joseph Else est un vrai gruyère ») ; le problème de principe posé par le fait que « la majorité des acteurs chargés du déstockage partiel sont favora-

bles au confinement » : l'économie de la procédure de fermeture en cas de déstockage complet ; le respect de la réversibilité promise ; le principe de précaution pour la nappe phréatique... Les griefs et la méfiance eux aussi perdurent : « Les spécialistes ont du mal à admettre qu'ils se sont trompés. Seul le premier scénario a été évalué correctement. On joue aux apprentis sorciers, notre indice de confiance est proche de zéro ».

À Wittenheim, le collectif Destocamine avait obtenu de rencontrer Stocamine pour débattre des conditions techniques du déstockage. Une réunion à huis clos, à laquelle ont été conviés plusieurs élus de la région et des experts, dont celui de Destocamine, Marcos Buser, a donc eu lieu le 14 février dernier.

« La réunion a été très encadrée mais nous y avons entendu des réponses que nous n'avons jamais eues auparavant, même si nous n'avons pas eu toutes les

réponses à nos questions, détaille Yann Foly. Nous avons obtenu la mise en place d'un comité de suivi de l'évolution des travaux de déstockage au fond de la mine. Nous espérons qu'il aura un certain pouvoir de vérification, un statut particulier et des compétences. Sa constitution sera à l'ordre du jour d'une réunion prochaine de la CLIS (**). »

Le collectif poursuivra aussi ses actions : « Nous allons persister pour rencontrer les ministres Philippe Martin et Arnaud Montebourg ; nous appelons la population à être présente le jour de la remontée du premier big-bag de déchets prévue au mois d'avril, pour continuer à nous soutenir car nos arguments étaient bons. »

M.H.

» (*) On notera le léger glissement qui a eu lieu entre le « déstockage total » du début et le « déstockage maximum » d'aujourd'hui. (**) CLIS : Commission locale d'information et de surveillance.

6. Liste des personnes rencontrées

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>
Bouvier	Vincent	Préfecture du Haut-Rhin	préfet du Haut-Rhin
Guyon	Stéphane	Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône	sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, ancien sous-préfet de Thann et ancien secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin (entretien téléphonique)
Hoeltzel	Marc	DREAL Alsace	directeur
Borely	Olivier	DREAL Alsace	chef du service « risques technologiques »
Wolf	Gilbert	DREAL Alsace	ingénieur
Laparre-Lacassagne	Anne	Sous-préfecture de Thann	sous-préfète
Rol-Tanguy	Francis	MEDDE	directeur de cabinet (rencontré en tant qu'ancien délégué à la fermeture de la centrale de Fessenheim)
Berest	Pierre	École Polytechnique	président du Comité de pilotage
Sordi	Michel		député-maire de Cernay
Litzler	Thierry	Mairie de Rosenau	attaché parlementaire, maire de Rosenau
Lt-Col. Giordan	Denis	SDIS du Haut-Rhin	
Cne Marcant	Cédric	SDIS du Haut-Rhin	
Cdt Huriet	Stéphane	SDIS du Haut-Rhin	

Rencontre avec les organisations syndicales :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>
<i>Dubel</i>	<i>Jean-Marie</i>	<i>CFTC</i>	
<i>Journet</i>	<i>Alain</i>	<i>CGC-CFE</i>	
<i>Di Rosa</i>	<i>Salvatore</i>	<i>CFDT</i>	
<i>Eidenschenck</i>	<i>Michel</i>	<i>CGT</i>	

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
Hecht	Jean-Pierre	CFDT	délégué du personnel Stocamine
Vonfelt	Eric	CFDT	délégué du personnel Stocamine
Ghoreychi	Mehdi	INERIS	directeur « Risque sol et sous- sol »
Pinte	Jean-Claude	INERIS	ingénieur
Riesemann	Denis	Mairie de Wittelsheim	maire
Hamerla	Francis		délégué mineur
Rapp	Thierry		Délégué mineur
Schillinger	Patricia		sénatrice du Haut-Rhin
Homé	Antoine	Maire de Wittenheim	maire
Vogt	Pierre	Conseil général du Haut-Rhin	conseiller général

Rencontre avec le collectif Déstocamine

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
<i>Flory</i>	<i>Yann</i>	<i>association Gaïa</i>	
<i>Kieffer</i>	<i>Nicole</i>	<i>Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV)</i>	
<i>Barberot</i>	<i>Jean-Paul</i>	<i>Alsace Nature Environnement</i>	
<i>Absolu</i>	<i>Régis</i>	<i>Actions citoyennes pour une consommation écologique et solidaire</i>	
<i>Steiner</i>	<i>Yolande</i>	<i>AC Langenzug</i>	
<i>Chamik</i>	<i>Etienne</i>		
<i>Dubel</i>	<i>Jean-Marie</i>	<i>Syndicat CFTC</i>	
<i>Eidenschenck</i>	<i>Michel</i>	<i>Syndicat CGT</i>	

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
Omeyer	Marc	Conseil régional d'Alsace	vice-président
Deixonne	Gilles	APAVE Mulhouse	responsable d'unité ingénieur prévention
Schott,	Philippe	APRONA (observatoire de la nappe d'Alsace)	directeur, ancien directeur d'exploitation de Stocamine (entretien téléphonique)

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
Richert	Philippe	Conseil régional d'Alsace	président
Bouchard	François	Conseil régional d'Alsace	directeur général des services
Buttner	Charles	Conseil général du Haut-Rhin	président
Walter	Georges	Conseil général du Haut-Rhin	directeur général adjoint

**Ministère de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie**

**Conseil général de
l'environnement
et du développement durable**

7e section – secrétariat général

bureau des rapports
et de la documentation

Tour Pascal B - 92055 La
Défense cedex
Tél. (33) 01 40 81 68 73

